COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION

COMMISSION DE LA CEDEAO

Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau

Department of Agriculture, Environment and Water Resources

ARAA / RAAF

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

Regional Agency for Agriculture and Food

Programme Régional d'Appui aux Organisations Professionnelles et Paysannes Agricoles dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Agricole de l'Afrique de l'Ouest (PRAOP/ECOWAP)

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2017

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit DEZA
Direction du développement et de la coopération DDC
Swiss Agency for Development and Cooperation SDC

Sommaire

Introduction……..3

I- Exécution technique……..... …….3

1.1. Mise en place des ressources humaines…….....3

1.2. Equipement et fonctionnement…….....3

1.3. Activités d'appui à la mise en œuvre de l'ECOWAP2……..3

1.3.1. Renforcement des capacités sur la dynamique d'implication des OP au processus de formulation des PNIASAN de seconde génération par l'organisation d'un atelier à Cotonou……4

1.3.2. Recrutement du consultant pour la Capitalisation des expériences en matière de formation et installation des jeunes dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'espace CEDEAO…….....5

1.4. Coordination et pilotage du programme ……6

1.4.1. Organisation de la deuxième réunion du Comité de pilotage……6

1.4.2. Organisation d'une rencontre de concertation sur la revue du PRAOP…….....7

II. Perspectives pour l'année 2018……10

Conclusion…….....11

ANNNEXES :……...11

- ANNEXE 1 : Relevés de conclusion de l'atelier de Cotonou
- ANNEXE 2 : Rapport du comité de pilotage du 16 mars 2017
- Annexe 3 : Compte rendu de la réunion du 19 mai 2017

Introduction

L'année 2017 est la deuxième année de mise en œuvre de la phase 2 du Programme régional d'appui aux organisations professionnelles et paysannes agricoles. Ce Programme est régi par l'accord de coopération qui a été signé en décembre 2015 entre la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) de la Confédération suisse et la Commission de la CEDEAO. Cet accord qui couvre la période allant de décembre 2015 à décembre 2019 vise le renforcement des Organisations Paysannes Faîtières qui sont le ROPPA, le RBM et l'APESS afin de les permettre de pouvoir analyser les enjeux et de défendre de manière concertée les intérêts de l'agriculture familiale (y compris ceux des femmes et des jeunes) dans la mise en œuvre de l'ECOWAP, et de mobiliser les services nécessaires pour les producteurs Pour la réalisation des activités du programme pour le compte de l'année , un plan de travail et budget annuel a été élaboré et adopté par le comité de pilotage en sa deuxième réunion le 16 mars 2017. Il comprend quatre composantes à savoir :

- mise en place des ressources humaines ;
- équipement et Fonctionnement ;
- activités d'appui à la mise en œuvre de l'ECOWAP2 ;
- coordination et pilotage du programme.

L'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités phares notamment le renforcement des capacités sur la dynamique d'implication des OP au processus de formulation des PNIASAN de seconde génération, l'organisation de la deuxième réunion du Comité de pilotage et l'organisation d'une rencontre de concertation sur la revue du PRAOP.

Le présent rapport fait le point de la mise en œuvre du PTBA de l'année 2017.

I- Exécution technique

Pour l'exécution technique, les activités suivantes et résultats attendus étaient planifiés

Actions/ activités	Résultats attendus
C1. Mise en place des ressources humaines	
C.1.1. Ressources humaines	Un chargé de programme est recruté
C2. Equipement et Fonctionnement	
C2.1. Equipement de bureau du chargé de programme OP	Les moyens matériels sont disponibles pour permettre au chargé de Programme de mener bien les activités
C2.2. Fonctionnement	Le fonctionnement est assuré
C2.3. Missions et voyages	
C3. Contribution des OPF à la mise en œuvre de l'ECOWAP deuxième génération	
C3.1. Missions d'appui des OPF à l'élaboration des PNIA dans les Etats membres de la CEDEAO	Les OPF ont appuyé l'élaboration des PNIA dans les pays
C3.2. Participation des OPF aux réunions sur l'ECOWAP 2025 et à des réunions de construction de visions communes	Les OPF sont impliqués dans l'élaboration des PNIASAN deuxième génération
C3.3. Renforcement des capacités des OPF sur des thèmes prioritaires de l'ECOWAP 2025 : i) exploitation familiale agricole, ii) foncier, iii) financement approprie durable, iv) acte uniforme OHADA	Les capacités des OPF sont renforcées sur les thèmes prioritaires de l'ECOWAP
C3.4. Appui à la formation, l'emploi et l'installation des jeunes dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques	
C3.4.1. Recrutement du consultant en charge de la capitalisation	Un consultant recruté pour la capitalisation sur les bonnes pratiques de l'emploi formation
C3.4.2. Validation du rapport de capitalisation	Un rapport de capitalisation disponible
C3.4.3. Actions de formations professionnelles, d'installation des jeunes ou de promotion des bonnes pratiques dans le secteur (recommandation de l'atelier)	Bonne pratiques promues dans le secteur agrosylvo pastorale
C3.5. Appui aux concertations des réseaux des OPF (APESS, ROPPA, RBM) au niveau national	Les réseaux des OPF ont bien assurées les concertation nationales
C4. Coordination et pilotage du programme	**Coordination du programme assurée**

1.1. Mise en place des ressources humaines

Pour faciliter la mise en œuvre des activités, il était prévu le recrutement d'un chargé de programme qui sera basé à l'ARAA et assurera la coordination des activités. Ce chargé de programme devrait travailler en étroite collaboration avec les 3 OPF bénéficiaires du programme. Le processus de recrutement démarré en 2016 n'a pas pu se poursuivre en 2017.

1.2. Equipement et fonctionnement

Les activités de cette composante qui consistent à acquérir les mobiliers de bureau et le matériel informatique, assurer les charges liées au fonctionnement et les missions de supervision du projet n'ont pas été réalisées à cause du non recrutement du chargé de programme.

1.3. Activités d'appui à la mise en œuvre de l'ECOWAP2

Pour la mise en œuvre de cette composante, les deux activités phares suivantes été réalisées au premier semestre :

- renforcement des capacités sur la dynamique d'implication des OP au processus de formulation des PNIASAN de seconde génération par l'organisation d'un atelier à Cotonou ;
- recrutement du consultant pour la Capitalisation des expériences en matière de formation et installation des jeunes dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'espace CEDEAO.

1. **3.1. Renforcement des capacités sur la dynamique d'implication des OP au processus de formulation des PNIASAN de seconde génération par l'organisation d'un atelier à Cotonou**

L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation a organisé, en collaboration avec les 3 OPR bénéficiaires du PRAOP, du 15 au 20 Mai 2017, à Cotonou, République du Bénin, un atelier de renforcement de la dynamique d'implication des Organisations Paysannes (OP) au processus de formulation de la seconde génération des Plans Nationaux d'Investissements Agricoles, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN). L'atelier a été financé sur les ressources du Programme. Il a bénéficié de l'appui technique du Hub Rural.
Ont pris part à l'atelier, soixante-dix-huit (78) participants venant principalement des antennes nationales du Réseau Billital Marobe (RBM), de l'APESS, du ROPPA, de CORET, ainsi que des représentants d'organisations socioprofessionnelles et associatives régionales (COFENAB-VI, AFAO, RECAO, ROAC, WILDAF), d'organisations internationales (Inter Réseaux Développement Rural, OXFAM International), de la CEDEAO, du HUB RURAL et des personnes ressources.

L'atelier a permis de renforcer les capacités des OPF sur un ensemble d'éléments en lien avec les PNIASAN tels que : (i) la vision, les enjeux et les problèmes majeurs de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest, (ii) l'état d'avancement de la formulation des PNIASAN et des opportunités de prise en compte de leurs contributions, les visions et les priorités des OP, (iii) la démarche et la stratégie d'influence des OP dans le cadre des PNIASAN de seconde génération en cours d'élaboration, prenant en compte les priorités des OP et qui soient pro-exploitations familiales.
Cette activité a ainsi permis aux OPF de contribuer de manière efficace à l'appui aux pays pour l'élaboration de leur PNIASAN avec la prise en compte des thématiques spécifiques telles que l'exploitation familiale et la nutrition. Elle a permis en outre de formuler un certain nombre de recommandations à l'endroit des OPR dans le cadre du renforcement des concertations des organisations de producteurs et les autres réseaux, de dynamisation du cadre régional, et de développement de dispositif pour un meilleur suivi de l'implication des OPF dans le processus de formulation des PNIASAN et de mise en œuvre du PRIASAN de seconde génération (Annexe.1)

1. **3.2. Recrutement du consultant pour la Capitalisation des expériences en matière de formation et installation des jeunes dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'espace CEDEAO**

L'objectif visé par cette activité était de capitaliser les expériences passées et en cours en matière de formation et emplois des jeunes notamment celles de la CEDEAO et des OPF (RMB, ROPPA, APESS) ; et de proposer une synthèse des bonnes pratiques innovantes qui pourront alimenter les actions de formation et d'installation des jeunes dans le cadre de la mise du PRAOP. Le processus de recrutement du consultant, démarré en décembre 2016, s'est poursuivi en 2017 par la sélection et la contractualisation.

Pour la réalisation de l'étude, une réunion de cadrage a été organisée le 15 mai 2017 à Cotonou en marge de l'atelier sur le renforcement des capacités sur la dynamique d'implication des OP au processus de formulation des PNIASAN de seconde génération. Cette réunion a connu la participation effective des leaders des 3 OPR et d'autres acteurs.

Elle a permis au consultant de présenter sa méthodologie et les outils à utiliser pour l'étude de capitalisation, et de savoir les préoccupations des OPR à prendre en compte dans la réalisation de l'étude.

Sur la base des résultats de l'atelier de cadrage, le consultant ayant estimé qu'il ne sera pas disponible dans le temps prévu pour la réalisation de l'étude a demandé la résiliation de son contrat.

1.4. Coordination et pilotage du programme

1.4.1. Organisation de la deuxième réunion du Comité de pilotage

Pour la réalisation des activités de l'année 2017, un Plan de Travail et budget Annuel a été élaboré. Ce plan comprend une description détaillée des activités programmées au niveau de chaque composante qui devront être réalisées au cours de l'année.

Le rapport d'activités 2016 et le Plan de Travail et budget Annuel 2017 ont été présentés au Comité de pilotage en sa deuxième réunion le 16 mars 2017 (Annexe 2).

Le Comité de pilotage a formulé les recommandations suivantes pour l'amélioration du plan de travail et la mise en œuvre du projet et dont l'état de mise de mise en œuvre est présenté ci-dessous :

Recommandations	Etat de mise en œuvre	Observations
(i) La date du 30 mai 2017 a été retenue pour l'aboutissement du recrutement du chargé de programme. Ainsi passée cette date, le processus sera annulé. Les OPF devraient donc se concerter et tenir la CEDEAO au courant du résultat de leurs échanges ;	Partiellement	Le recrutement a été replanifié dans les actions prévues dans l'avenant à la Convention signé le 15 février 2018
(ii) Les OPF doivent faire un feedback concernant leur approche méthodologique dans l'appui aux pays dans le cadre de l'élaboration de leur PNIASAN	Réalisé	L'atelier de Cotonou a renforcé les capacités des OPR et de leurs bases pour une implication active dans l'élaboration des PNIASAN
(iii) Sélectionner 2 ou 3 thèmes thématiques parmi les suivantes pour le renforcement des capacités des OPR : exploitation familiale agricole ; foncier ; financement approprie durable ; acte uniforme OHADA.	Partiellement	Cela est pris en compte dans les activités planifiées dans l'avenant à la Convention signé le 15 février 2018
(iv) La CEDEAO devra coordonner l'ensemble des actions du Programme pour les prochains COPIL, celles que l'ARAA met directement en œuvre et celles exécutées par les 3 OPF	Partiellement	L'ARAA a adressé une correspondance pour capitaliser les actions du PRAOP mises œuvre par les 3 OPR : l'APESS a réagi

1.4.2. Organisation d'une rencontre de concertation sur la revue du PRAOP

Une réunion de concertation sur la revue du programme a été organisée le 19 août 2017 à l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation. Elle a connu la participation des premiers responsables des 3 OPR, la CEDEAO et la DDC. La rencontre a permis de faire le point de la mise en œuvre du programme et d'identifier les actions à prendre en compte dans la revue du PRAOP dans le cadre du retard de

l'opérationnalisation du Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation objet de l'article 3 de la Convention. La réunion de concertation, a permis en outre de proposer des actions à prendre en compte pour la revue du PRAOP dans le cadre de l'ECOWAP 2025, il s'agit entre autres :

- relecture de l'accord de financement du PRAOP et signature d'un avenant. Cette action se justifie par le retard accusé dans l'opérationnalisation du Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation de la CEDEAO. Ainsi l'article 3 de l'accord de financement a revu et pour la demande d'avenant d'accord parties. Ceci a abouti à l'élaboration par la CEDEAO en collaboration avec la DDC, d'un avenant à la l'accord de coopération pour montant total de Sept Cent Soixante Quatorze Millions Deux Cent Trente et Un Mille Sept Cent Quatre Vingt (774 231780) FCFA couvrant a période de novembre 2017 à décembre 2020 ;
- élaboration d'un programme régional d'employabilité des jeunes dans l'agriculture. Les parties prenantes ont retenu de la mise en œuvre de cette action qui devra être prise en compte dans le programme d'activités de 2018 ;
- renforcement des capacités opérationnelles de la Commission de la CEDEAO et plus spécifiquement la Direction Agriculture & Développement Rural par une mise à sa disposition d'un Chargé de Programme Principal « Agrobusiness » ;
- structuration des filières agro-sylvo-pastorales et renforcement de capacités des OPR dans la mise en œuvre de l''ECOWAP 2025.

1.5. Bilan de mise en œuvre des activités du POA 2017

L'essentiel des activités réalisées pour le compte du POA 2017 portent sur :

Actions/ activités	Etat de mise en œuvre
C1. Mise en place des ressources humaines	
C.1.1. Ressources humaines	**Non réalisée** : Le processus de recrutement du chargé de Programme, démarré en 2016 n'a pas pu se poursuivre en 2017.
C2. Equipement et Fonctionnement	
C2.1. Equipement de bureau du chargé de programme OP	**Non réalisé** : Le chargé de Programme n'étant pas recruté cette activité n'est pas réalisée
C2.2. Fonctionnement	**Partiellement réalisée** : Seul les frais de gestion du compte et les frais des chéquiers sont assurés
C2.3. Missions et voyages	
C3. Contribution des OPF à la mise en œuvre de l'ECOWAP deuxième génération	
C3.1. Missions d'appui des OPF à l'élaboration des PNIA dans les Etats membres de la CEDEAO	**Non réalisée**
C3.2. Participation des OPF aux réunions sur l'ECOWAP 2025 et à des réunions de construction de visions communes	**Réalisée:** atelier de renforcement de la dynamique d'implication des Organisations Paysannes (OP) au processus de formulation de la seconde génération des Plans Nationaux d'Investissements Agricoles, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) a été organisé
C3.3. Renforcement des capacités des OPF sur des thèmes prioritaires de l'ECOWAP 2025 : i) exploitation familiale agricole, ii) foncier, iii) financement approprie durable, iv) acte uniforme OHADA	**Partiellement réalisée :** un atelier a été organisé à Cotonou pour le renforcement de capacités des OPF. Le renforcement de capacité des OPF sur l'acte uniforme OHADA n'est pas encore fait
C3.4. Appui à la formation, l'emploi et l'installation des jeunes dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques	
C3.4.1. Recrutement du consultant en charge de la capitalisation	**Réalisée** : Un consultant a été recruté, un atelier de cadre de l'étude de capitalisation organisé
C3.4.2. Validation du rapport de capitalisation	**Non réalisée** : La capitalisation n'est pas faite suite à démission du consultant
C3.4.3. Actions de formations professionnelles, d'installation des jeunes ou de promotion des	Partiellement réalisée : le cadrage pour une capitalisation sur l'emploi formation

bonnes pratiques dans le secteur (recommandation de l'atelier)	dans le domaine agro sylvo-pastoral a été fait
C3.5. Appui aux concertations des réseaux des OPF (APESS, ROPPA, RBM) au niveau national	**Non réalisée**
C4. Coordination et pilotage du programme	**Réalisée** : Comité de pilotage tenu en mars 2017

- le renforcement des capacités sur la dynamique d'implication des OP au processus de formulation des PNIASAN
- le recrutement du consultant pour la Capitalisation des expériences en matière de formation et installation des jeunes dans le domaine agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'espace CEDEAO
- l'organisation de la deuxième réunion du Comité de pilotage
- l'organisation d'une rencontre de concertation sur la revue du PRAOP

La non réalisation exhaustive des activités inscrite au plan opérationnel 2017 est liée au non recrutement du chargé de programme, au non aboutissement du processus de capitalisation et les dispositions de l'accord initial de coopération qui situait l'utilisation des ressources financières dans le cadre du fond régional. Le tableau ci-après fait le point de la mise en œuvre des activités planifiées

Etat de mise en œuvre du POA 2017

II. Perspectives pour l’année 2018

Pour l’année 2018, il est prévu la réalisation d’un ensemble d’activités techniques en lien avec les actions sus retenues. Il s’agit de (i) recrutement d’un Chargé de Programme Principale « Agrobusiness , (ii) capitalisation des bonnes pratiques en cours dans la région et ailleurs – contrat consultant-facilitateur, (iii) organisation de 2 ateliers régionaux de validation, (iv) Formation régionale sur l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), (v) mise en place et fonctionnement d’une Task Force Régionale sur la structuration des filières et le renforcement des capacités des OPR, (vi) appui à la participation des OPF aux réunions régionales de l’ECOWAP 2025 et à des activités phares du PRIASAN ou des PNIASAN. La planification prévisionnelle de la réalisation des activités sont détaillées dans le POA 2018 joint.

Conclusion

Les activités mises en œuvre dans le cadre du PRAOP au cours de l'année 2017 ont porté sur, (i) l'organisation du deuxième comité de pilotage, (ii) le recrutement du consultant en charge de l'étude de capitalisation sur l'employabilité des jeunes dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux, et la réunion de cadrage de ladite étude, (iii) le renforcement des capacités sur la dynamique d'implication des OP au processus de formulation des PNIASAN de seconde génération et l'organisation d'une rencontre de concertation sur la revue du PRAOP.

En termes de perspectives, l'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre des actions retenues dans le cadre de l'avenant à l'accord de coopération entre la DDC et la CEDEAO signé le 15 fevrier 2018.